

Toute l'info municipale en quelques lignes
et sur le site internet de la mairie : www.carnetin.fr

N°111/Décembre 2025

A VOS AGENDAS CONCERT DU NOUVEL AN

Dimanche 11 janvier 2026
A 16h
Eglise Saint Antoine

MAIRIE DE CARNETIN
En partenariat avec Marme et Gondole

MUSIQUE
en Marme et Gondole

CONCERT DU NOUVEL AN

Dimanche 11 janvier 2026
à 16h00
Eglise de Carnetin

Années 80-90

sous la direction de Giuseppe FRANCOMANO

Sting – Michel Fugain – Groupe Toto – Pink Floyd – Mickaël Jackson

Réservation conseillée avant le 9 janvier 2026

Mairie de Carnetin : 01.64.30.24.20
mairie.carnetin@wanadoo.fr

**BAISSE DE PRESSION
DU RESEAU D'EAU
MERCREDI 17 DECEMBRE
ENTRE 10h00 et 12h00**

LES FESTIVITÉS DE NOËL



Samedi 06 décembre

17 enfants de 6 à 12 ans ont assisté à la projection du film « Zootopia 2 » au cinéma le Cinq à Lagny-sur-Marne. De retour à Carnetin, ils ont gouté tous ensemble.



Samedi 13 décembre

16 petits de moins de 5 ans assisteront au spectacle de marionnettes « Aquarium acoustique ». Le Père Noël arrivera à la fin du spectacle avec une hotte pleine de surprises.



Samedi 20 décembre

Les élus remettront aux aînés (plus de 70 ans) un panier garni. Des surprises les attendent !



VÉRIFIEZ VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES !



- En ligne : jusqu'au 4 février 2026
- En mairie : jusqu'au 6 février 2026
- i Vérifiez votre situation électorale
- Pour vous inscrire ou vérifier votre situation : rendez-vous sur le site officiel service-public.fr, ou à l'accueil de la mairie

N'hésitez pas à partager cette information autour de vous.



FLASH INFO

DÉPOSEZ VOS SAPINS NON FLOQUÉS DANS
L'ENCLOS INSTALLÉ A CET USAGE PRÈS DE LA
MAIRIE JUSQU'AU 18 JANVIER 2026
ILS SERONT BROYÉS ET COMPOSTÉS PAR NOS
SOINS.

La mairie sera fermée
du 25 décembre au 4 janvier 2026



VILLAGE DE CARACTÈRE



Le mercredi 10 décembre à Blandy-les-Tours, en présence du Président du Département de Seine-et-Marne, Jean-François PARIGI et Pascal LEROY ont signé la charte du renouvellement de labellisation « Village de caractère » pour une durée de 5 ans.



INFO SIETREM



Le SIETREM a été informé que des individus se présentent actuellement chez certains habitants du territoire pour leur livrer des poubelles, alors qu'aucune demande n'a été formulée par ces foyers.

Ces personnes se font passer pour des prestataires du SIETREM et exigent de l'argent contre la remise du bac.

Il s'agit d'une escroquerie

Rappel important : le SIETREM ne remplace aucun bac de sa propre initiative

- Le remplacement ou la livraison d'un bac n'intervient que sur demande de l'habitant.
- Aucun paiement n'est demandé : cette démarche est entièrement gratuite.
- Le SIETREM ne procède jamais à un changement de bac sans prévenir les habitants.